



Démission avant rachat de commerce

Par Dydy

Bonsoir,

Je travaille en pâtisserie et mon entreprise est sur le point d'être vendue à de nouveaux artisans. Je souhaiterai démissionner avant que les nouveaux arrivent. Ma patronne actuelle me dit que je ne peux pas démissionner du fait que dans le contrat de vente nous sommes compris dans le rachat.

Dois-je vraiment attendre l'arrivée des nouveaux ?

La vente tarde à se finaliser. Et j'ai eu un entretien dans une autre boutique avec plus d'avantages.

Merci par avance pour vos réponses.

Dydy

Par janus2

Bonjour,

Vous êtes libre de démissionner quand vous voulez. En France, l'employeur n'a pas à accepter ou refuser une démission, il ne peut qu'en prendre acte.

Par Dydy

Bonjour Janus2 merci pour votre réponse. Bonne journée.